

Régie Intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 5 octobre 2017, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Céline Cloutier, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Manon Rainville, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Marie-Michelle Doyle, adjointe administrative juridique

SONT ABSENTS : Aucune personne

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 4 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Manon Rainville, mairesse de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 5 octobre 2017, soit et est ouverte à compter de 20h.

157-10-2017

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 21 septembre 2017

5. FINANCES

5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 4 octobre 2017

5.2 Comptes à payer au 4 octobre 2017

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Autorisation – ClicSécur
- 6.2 Armoires dans le Salon V.I.P. LC2
- 6.3 Party de Noël des employés
- 6.4 Affichage des procès-verbaux sur le site web
- 6.5 Ministère des finances du Québec – Ouverture des soumissions
- 6.6 Emplacement d'un nouveau poteau client Hydro-Québec
- 6.7 Reconditionnement du compresseur #3 (5H60)
- 6.8 Calendrier 2018 des séances du conseil d'administration

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

- 8.1 La grande marche de Mandeville – commandite
- 8.2 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 5 octobre 2017, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

158-10-2017 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par : Jacques MARTIAL

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

5. FINANCES

159-10-2017 5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 OCTOBRE 2017

Mélissa Tellier, adjointe à la direction, dépose l'état des revenus et dépenses au 4 octobre 2017.

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

Que l'état des revenus et dépenses au 4 octobre 2017 soit accepté.

160-10-2017 5.2 COMPTES À PAYER AU 4 OCTOBRE 2017

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 4 octobre 2017, des chèques numéros 2767 à 2795 totalisant **76 238.11\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 4 octobre 2017 représentant 7 transactions pour un montant **3527.71\$** soient et sont adoptés.

Madame Céline Cloutier, se retire pour le chèque #2778.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

161-10-2017 6.1 AUTORISATION – CLICSÉQR

ATTENDU QUE nous devons effectuer une mise à jour sur notre compte Clicséquur;

ATTENDU QUE nous devons autoriser madame Mélissa Tellier à effectuer toutes ces tâches sur le compte Clicséquur :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.)

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier, à faire toutes les mises à jour nécessaires et à agir au nom du Centre sportif et culturel de Brandon sur le compte Clicséquur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

162-10-2017 6.2 ARMOIRES DANS LE SALON V.I.P. LC2

ATTENDU QUE nous avons fait installer des armoires dans le nouveau Salon V.I.P. LC2;

ATTENDU QUE suite à l'obtention de deux (2) soumissions qui se détaillent comme suit :

ÉBÉNISTERIE FRANÇOIS BERGERON	MARC GRAVEL
6,680.32\$ taxes incluses	6036.00\$ plus taxes

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent la dépense au montant de SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET TRENTE-DEUX CENTS (6,680.32\$) taxes incluses, pour les armoires dans le nouveau Salon V.I.P. LC2. Cette somme est prise à même la subvention émanant du PAC RURAL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

163-10-2017 6.3 PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE dans le budget 2017, nous avons un montant alloué au party de Noël des employés;

ATTENDU QUE cette année, nous voulons organiser un party de Noël à l'extérieur du Centre sportif le 3 décembre prochain, qui pourrait s'élever à un montant maximal de DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET DOUZE CENTS (2,943.12\$);

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à prendre le budget alloué pour le party de Noël des employés qui aura lieu à l'extérieur du Centre sportif le 3 décembre prochain, qui pourrait s'élever à un montant maximal de DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET DOUZE CENTS (2,943.12\$), respectant ainsi le budget accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

164-09-2017 6.4 AFFICHAGE DES PROCÈS-VERBAUX SUR LE SITE WEB

ATTENDU QUE le 25 septembre dernier nous avons contacté le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, afin de pouvoir établir une politique sur l'affichage de nos procès-verbaux sur le site web;

ATTENDU QUE la politique appliquée doit être déterminée par le conseil administratif. Toutefois, M. Saint-Laurent du MAMOT nous a fortement suggéré de garder notre politique en place;

ATTENDU QUE suite à des demandes, l'affichage des procès-verbaux sur le site web se fera avant leur approbation finale, c'est-à-dire avant qu'ils soient signés par le président et par le secrétaire-trésorier. Toutefois, des changements peuvent avoir lieu tant qu'ils ne seront pas approuvés au final.

Il est proposé par : Jacques MARTIAL

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu

QUE quatre (4) conseillers sont pour l'affichage du procès-verbal sur le site web, avant l'approbation finale;

QUE deux (2) conseillers sont contre l'affichage du procès-verbal sur le site web avant l'approbation finale, soit : Madame Céline Cloutier et Monsieur Denis Gamelin;

QUE suite aux votes, l'affichage des procès-verbaux sur le site web se fera avant leur approbation, mais que tout changement pourra être fait tant qu'ils ne seront pas signés par le président de la Régie ainsi que par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité des conseillers

165-09-2017 6.5 MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC – OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

166-09-2017 6.6 EMPLACEMENT D'UN NOUVEAU POTEAU CLIENT HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE nous avons eu une demande provenant du comité du projet de bornes électriques, afin d'installer un nouveau poteau client d'Hydro-Québec sur le

terrain de la Régie intermunicipale du CSCB. Cet emplacement serait plus esthétique pour l'éventuel projet;

ATTENDU QUE le CSCB laissera deux (2) espaces de stationnement pour les autos électriques voulant se recharger;

ATTENDU QUE tous les coûts reliés à l'installation de ce nouveau poteau seront assumés par la Ville de Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE le poteau appartient au client payant le compte d'Hydro-Québec, donc à la Ville Saint-Gabriel. Celle-ci sera également responsable dudit poteau, notamment de l'entretien, de toute réparation ainsi que de tous les dommages éventuels pouvant être constatés;

Il est proposé par : Jacques MARTIAL

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale du CSCB acceptent qu'un nouveau poteau client d'Hydro-Québec soit installé sur le terrain de la Régie intermunicipale et que tous les frais s'y rattachant ainsi que toute responsabilité reliée à ce poteau soient assumés par la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

167-10-2017 6.7 RECONDITIONNEMENT DU COMPRESSEUR #3 (5H60)

ATTENDU QUE le dernier entretien du compresseur #3 a été fait en 2011 ;

ATTENDU QUE nous devons reconditionner le compresseur en raison de deux (2) pistons désuets ;

ATTENDU QUE ce reconditionnement, fait par la compagnie NAVADA s'élève à DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (2,750.00\$), plus taxes, pour les pièces seulement ;

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent qu'une somme de DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (2,750.00\$), plus taxes, soit prise à même le fonds général pour effectuer le reconditionnement du compresseur #3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

168-10-2017 6.8 CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil des membres de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon se tiendront le quatrième jeudi de chaque mois de l'année 2018, à la salle Jean Coutu du Centre sportif et culturel de Brandon située au 155, rue Saint-Gabriel, à compter de 20h00, en tenant compte cependant de ce qui suit :

ATTENDU QUE compte tenu des vacances estivales et/ou des congés fériés, soient apportés des changements quant à la date de la tenue des rencontres des mois de juin, juillet, août et décembre 2018, tel que plus amplement détaillé dans le calendrier qui suit :

25 janvier
22 février
29 mars
26 avril
31 mai
21 juin
00 juillet (retrait)
16 août
27 septembre
25 octobre
29 novembre
13 décembre

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Céline CLOUTIER
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent le calendrier 2018 des réunions, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

169-10-2017 7.1 DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE 2017-2018

ATTENDU QUE nous voulons déneiger la toiture pour l'hiver 2017-2018 ;

ATTENDU QUE nous avons une soumission provenant de Monsieur Alain Jolicoeur, au montant de DEUX MILLE DOLLARS (2,000.00\$) comprenant les mois de décembre à mars inclusivement ;

Il est proposé par : Céline CLOUTIER
Appuyé par : Gaétan GRAVEL
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent les services de Monsieur Alain Jolicoeur pour déneiger la toiture, au montant de DEUX MILLE DOLLARS (2,000.00\$). Ce montant sera pris à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

170-10-2017 7.2 PUBLICITÉ TC MÉDIA

ATTENDU QUE nous voulons prendre les services de TC MÉDIA pour faire de la publicité en lien avec le CSCB ;

ATTENDU QUE nous voulons faire produire 10,000 copies en couleur, 8½ x 11, notamment pour notre gala d'humour qui aura lieu en janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cette publicité apparaîtra dans les public-sac, le 22 novembre prochain et que le coût pour ce faire s'élève à QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (475.00\$) plus les taxes.

Il est proposé par : Jacques MARTIAL
Appuyé par : Céline CLOUTIER
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent qu'une somme de QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (475.00\$), plus les taxes soit déboursée dans le but de faire de la publicité pour le CSCB. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

171-10-2017 7.3 ACHAT D'UN SÉCHOIR

ATTENDU QUE nous voulons acheter un séchoir à cheveux pour mettre dans le vestiaire des femmes du Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière ;

ATTENDU QUE nous avons deux (2) soumissions qui se détaillent comme suit :

Westburne	Tenaquip
630.00\$	883.00\$

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL
Appuyé par : Jacques MARTIAL
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent qu'une somme soit déboursée, pour faire l'achat d'un séchoir, au montant de SIX CENT TRENTE DOLLARS (630.00\$) plus taxes. Ce montant sera pris à même le montant donné par notre partenaire majeur, Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

172-10-2017 7.4 ACHAT DES BAIES VITRÉES

ATTENDU QUE le CSCB doit finaliser le projet des baies vitrées dans le secteur de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE les baies vitrées manquantes doivent être faites sur mesure et que la soumission de VITRERIE LAFORTUNE INC. s'élève à QUATRE MILLE CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (4,147.73\$) taxes incluses.

ATTENDU QUE quatre (4) poteaux devront être installés également et que la soumission de ROBERT BOILEAU INC. s'élève à TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET VINGT CENTS (370.20\$) taxes incluses.

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de VITRERIE LAFORTUNE INC. au montant de QUATRE MILLE CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (4,147.73\$) taxes incluses. Cette somme sera prise à même le PAC RURAL.

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de ROBERT BOILEAU INC. au montant de TROIS CENT SOIXANTE DIX DOLLARS ET VINGT CENTS (370.20\$) taxes incluses. Cette somme sera prise à même le PAC RURAL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

173-10-2017 7.5 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE nous avons présentement une surcharge de travail ;

ATTENDU QUE nous allons embaucher une nouvelle ressource pour une période temporaire ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent l'embauche d'une nouvelle ressource pour une période temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

174-10-2017 7.6 RENONCIATION AUX FONCTIONS DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière du CSCB, Madame Mélanie Alouis, est embauchée par intérim, depuis le mois d'avril dernier, pour une période probatoire de six (6) mois, se terminant le 26 octobre prochain ;

ATTENDU QUE Madame Alouis a manifesté qu'elle ne voulait plus poursuivre dans ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE lors du prochain conseil administratif, le 23 novembre, les nouveaux membres du conseil d'administration devront se positionner sur la proposition faite par Madame Alouis, concernant la possibilité de changer des postes dans l'équipe de l'administration ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la renonciation de Madame Alouis, aux fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 23 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCES

- 8.1 La grande marche de Mandeville – commandite (rejeté)
- 8.2 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière du CSCB

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

175-10-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 5 octobre 2017, soit et est levée à compter de 20H40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Manon Rainville, présidente et Mairesse
St-Gabriel-de-Brandon***

***Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***